

Groupe de travail « Domaine maritime »



Par définition, le domaine public maritime naturel est constitué du sol et du sous-sol de la mer, compris entre la limite haute du rivage, c'est-à-dire celle des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et la limite, côté large, de la mer territoriale.

Il inclut également les étangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer.

La commune de Saint-Palais-sur-Mer bénéficie d'un domaine maritime exceptionnel largement ouvert sur l'estuaire de la Gironde.

Nos plages sont l'attrait principal de notre station pour les estivants. Entre le site de Nauzan, celui du Bureau, du Platin, du Concié et enfin de la Grande Côte, ils n'ont que l'embaras du choix, encore faut-il que chacun y trouve sa place.

De mémoire de vieux Saint-Palaisiens, le domaine maritime a toujours été partagé entre les adeptes des activités nautiques et les partisans de la baignade ou des bienfaits du soleil et ce dans une parfaite intelligence. Il semble aujourd'hui important de préserver cette harmonie qui fait l'exception de Saint-Palais-sur-Mer

Il est proposé au groupe de travail de revenir sur l'arrêté de Monsieur le Maire (n°ST2014-207 du 4 juillet 2014) « interdisant le stationnement des embarcations de plaisance sur la plage du Bureau ».

De remettre également en question le fonctionnement de cette plage en rétablissant l'autorisation de stationnement de quelques bateaux à voile côté chenal et rampe de mise à l'eau.

A ce sujet, la CARA, gestionnaire de la sécurité des plages, attire notre attention dans son bilan de la saison 2014 sur le problème de gestion des corps-morts dans la zone de baignade ainsi que sur l'utilisation du chenal par les bateaux immatriculés malgré l'interdiction.

Une idée serait de supprimer les corps-morts et de permettre aux petits voiliers et bateaux de plaisance de mouiller à l'abri de la digue du bureau. Les photos anciennes attestent que ce n'est pas une idée nouvelle et que nos prédécesseurs l'utilisaient déjà.

Après quelques travaux de remise en état des équipements, toujours en place mais vétustes, les Saint-Palaisiens pourraient retrouver le charme d'antan de ce petit port.

Propositions de thèmes de réflexion au groupe de travail « domaine maritime »

- . **L'envasement** de nos côtes est vraiment un problème majeur, des milliers de tonnes de vase envahissent la Gironde. Que pouvons nous faire ?
- . **Le ré-ensablement** de nos plages (en particulier Nauzan) est-il d'actualité ?
- . **La création d'une association** prenant en charge la partie plaisance ou « portuaire » est-elle souhaitable ?
- . Faut-il faire **participer la population** ou les enfants des écoles à un effort collectif ?
- . Que penser d'une **fête de la mer** en période estivale ?

- . Faut-il **développer les activités nautiques de loisir** de manière plus significative, voire les diversifier ?
- . Que penser d'un **rapprochement avec les écoles de voiles** ?